

SUIVI DES MAET ALPAGE DE CEUSE

Description de la MAET souscrite

L'alpage de Céüse est situé au Sud de Gap, dans la zone centre-ouest du département, sur les communes de Manteyer et Châteauneuf-d'Oze. Grand cirque peu pentu, sa superficie pastorale est de 831 hectares. Une partie de l'alpage fait partie du site Natura 2000 de Céüse ainsi que de la ZNIEFF Montagne et corniche de Céüse.

Sur Céüse est présent le genêt à rameaux rayonnants, espèce endémique dont seules quatre stations sont connues en France. Ainsi, cet alpage abrite une véritable richesse patrimoniale et pour cela, le genêt radié doit être protégé. Cependant, il s'agit de limiter la prolifération des genêts et autres ligneux car la dynamique d'embroussaillage est forte ce qui tend à faire diminuer la ressource fourragère. Afin de concilier les attentes des éleveurs d'une part et celles des environnementalistes d'autre part, une MAET a été signée sur une surface de 82 hectares. Les objectifs tels qu'ils sont formulés dans le plan de gestion élaboré par le CERPAM en 2008 sont d' « éviter la fermeture de ces milieux avec l'apparition de ligneux et d'éviter la trop grande prolifération des genêts sans les détruire ». A ce titre, trois secteurs sont concernés par la mesure de gardiennage serré associée à des objectifs de racleage de 3 ou 4 après pâturage.

Deux stations, toutes deux situées sur le quartier des Auberges, ont été retenues dans le cadre du suivi des MAET.



Alpage de Céüse



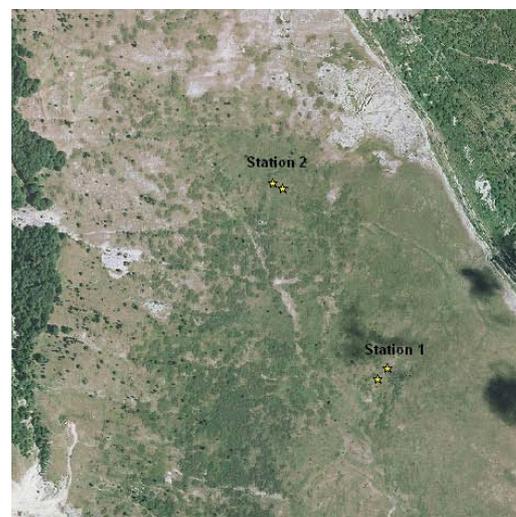
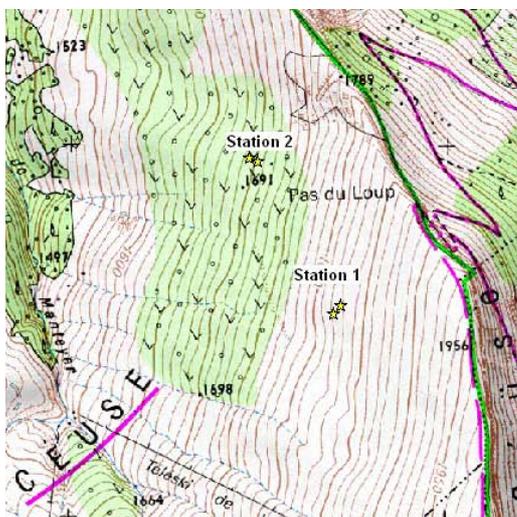
Lande à *Genista radiata*



Fleur de *Genista radiata*

Caractéristiques du *Genista radiata*

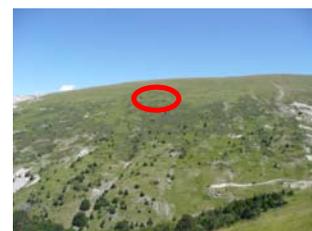
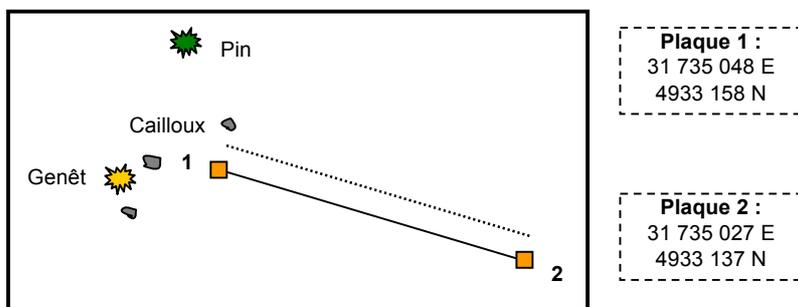
De la famille des fabacées, le genêt à rameaux rayonnants se reconnaît facilement à ses rameaux argentés partant d'un seul point. Il peut atteindre une hauteur d'1m50 et fleurit de juin à juillet. Ce genêt pousse sur les montagnes calcaires des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute-Provence et forme des landes dites delphino-provençales.



Le suivi de la station 1

Localisation et description de la station

La station est située sur le secteur des Auberges – La Loute, à l'extrême Sud-Est de la zone MAET du même nom dont la superficie est de 64 ha. L'altitude est de 1840 mètres au niveau de la plaque 1.

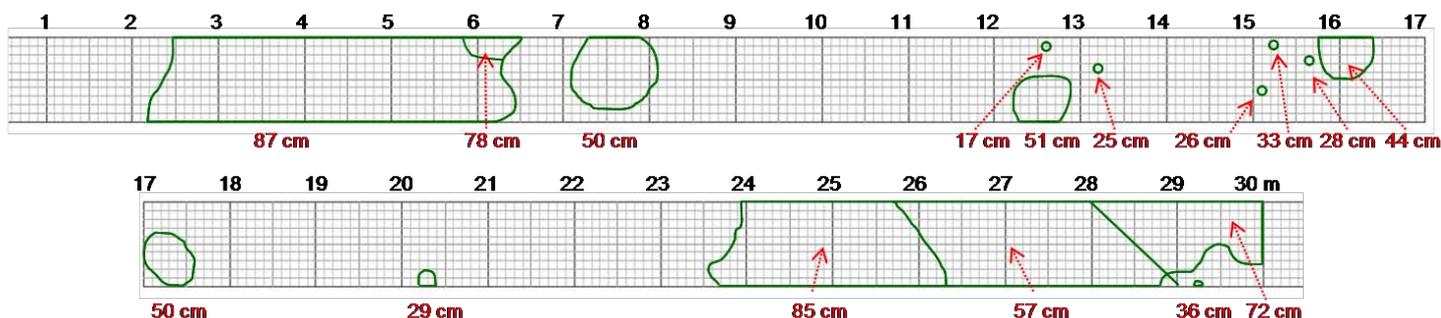


Vue d'ensemble de la station 1



Ligne de lecture : station 1

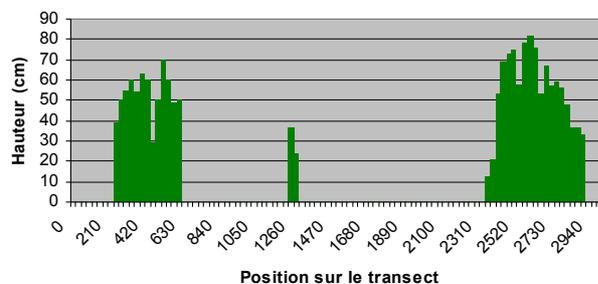
Résultats



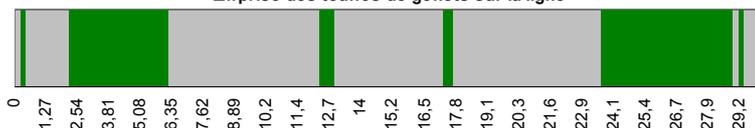
D'après la mesure de la projection des tâches de ligneux sur la ligne, le genêt radié est présent sur 10m25 soit 1/3 du transect. La hauteur moyenne calculée à partir des hauteurs relevées tous les 30 cm le long de la ligne est de 52 cm, avec un maximum de 82 cm. Le relevé sur 30 m² nous informe que le taux d'emprise des ligneux est de l'ordre de 40 %. La taille des touffes de genêt, au nombre de 16, est hétérogène. Elles sont particulièrement étendues au début et à la fin de la ligne.

Emprise touffes de genêts	
0,23-0,34	0,11
2,19-6,11	3,92
12,28-12,80	0,52
17,25-17,57	0,32
23,61-28,88	5,27
29,19-29,30	0,11
	10 m 25

Hauteur du genêt le long du transect



Emprise des touffes de genêts sur la ligne



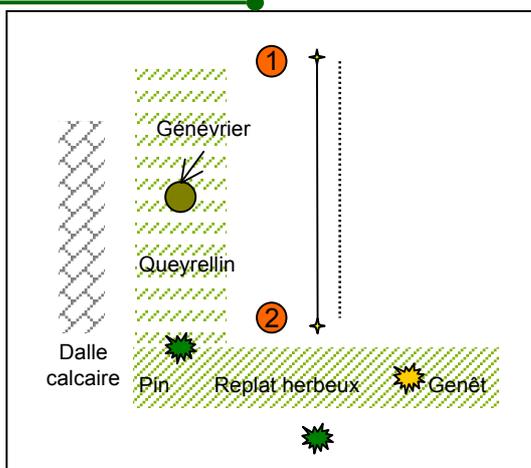
* Raclage 3 : dans l'ensemble, les espèces herbacées dominantes sont partiellement consommées ; les espèces les moins appétentes sont consommées irrégulièrement.

* Raclage 4 : l'ensemble de la strate herbacée est bien raclée, à l'exception de quelques rares touffes refusées ; les espèces les moins appétentes sont consommées irrégulièrement.

Le suivi de la station 2

Localisation et description de la station

La deuxième station est située dans le même secteur MAET, au Nord.



Plaque 2 :

31 734 801 E
49 335 53 N

Plaque 1 :

31 734 829 E
49 335 46 N

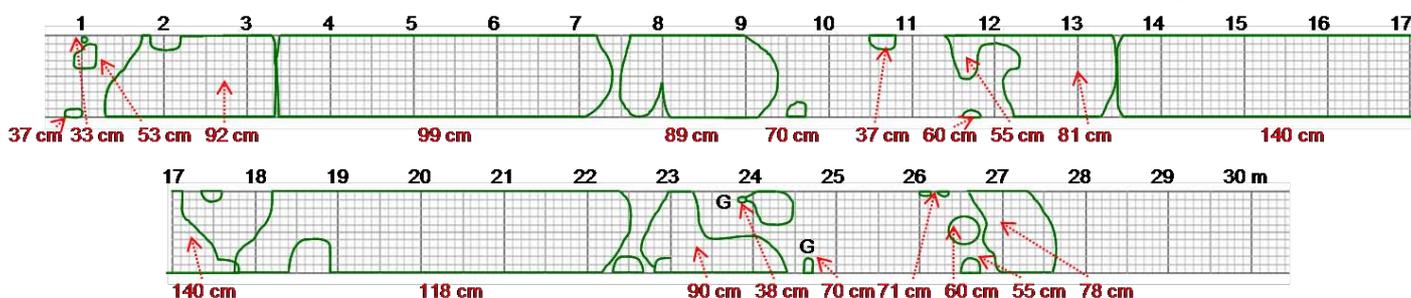


Vue d'ensemble de la station 2



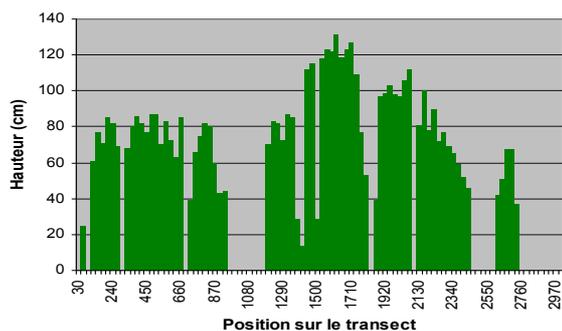
Ligne de lecture : station 2

Résultats

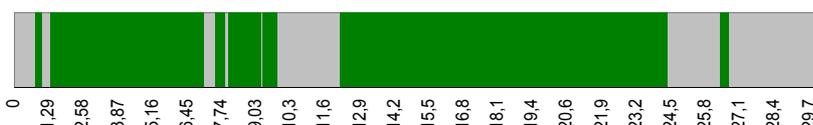


La portion de ligne occupée par le genêt est de l'ordre de 68 % (20m31 sur 30). La hauteur moyenne du genêt calculée à partir des hauteurs relevées tous les 30 cm est de 78 cm (Hmax = 131 cm). En ce qui concerne le taux de recouvrement, il est estimé à 70 % (20 m² sur 30). Les touffes de genêt sont réparties de façon relativement homogène.

Hauteur du genêt le long du transect



Emprise des touffes de genêts sur la ligne



Commentaires

Les deux zones étudiées présentent des caractéristiques différentes. Le taux de recouvrement de la première est estimé bien inférieur à celui de la deuxième (respectivement 40 contre 70 %) ce que confirme l'étude le long du transect. Elle révèle en effet une portion de ligne occupée à 33% par les genêts dans le premier cas contre exactement 68% dans le second.

Au terme des 5 années du suivi, nous pourrions comparer les évolutions des deux stations. Nous pouvons supposer que dans les zones déjà beaucoup embroussaillées, le phénomène s'amplifiera davantage que dans les zones encore pénétrables par les animaux.

Réalisation : DDAF Hautes-Alpes
Septembre 2009

